



Organisation
internationale
du Travail

TRAVAIL DOMESTIQUE

NOTE D'INFORMATION

3

Mesurer la valeur économique et sociale du travail domestique

Selon l'évaluation générale qui a été faite de la législation et de la pratique relatives au travail domestique dans le monde entier, celui-ci est «sous-évalué, sous-payé, non protégé et peu réglementé», en dépit des contributions que les travailleurs domestiques apportent aux soins prodigués à des millions de ménages et à leur bien-être (BIT, 2009)¹.

La présente note d'information est le résumé d'un document de travail établi par l'auteur (Budlender, à paraître). Elle traite de deux questions essentielles: Quelle est la valeur réelle du travail domestique? Cette valeur peut-elle être mesurée et comment? Elle n'établit pas de valeur unique «réelle» du travail domestique rémunéré. Cette note reconnaît plutôt qu'il existe diverses manières par lesquelles le travail domestique peut avoir une valeur, et aussi divers individus et groupes, à différents niveaux, qui peuvent bénéficier de cette valeur².

Conçue pour stimuler une réflexion innovante et critique sur ce sujet, la présente note d'information:

- expose un cadre conceptuel pour réfléchir à ce que nous voulons dire lorsque nous évoquons la valeur «économique et sociale» du travail domestique rémunéré; et
- propose des manières de déterminer la valeur économique et sociale du travail domestique selon différents points de vue et à l'aide de sources de données assez communément disponibles.

Les méthodes présentées dans ce résumé sont divisées en quatre grandes catégories en fonction du niveau auquel la valeur peut être mesurée, à savoir, celui du travailleur (qui est généralement une femme) et de sa famille, celui de l'employeur et de son foyer, le niveau national, et le niveau mondial. Certaines des mesures proposées sont aussi illustrées à l'aide des données issues de l'enquête sur la population active et de l'enquête sur l'emploi du temps réalisées en Afrique du Sud³.

1. Cadre conceptuel

Facteurs contribuant à la faible valeur et au manque de considération sociale du travail domestique

Le rapport du BIT sur la législation et la pratique relatives au travail domestique répertorie tout un éventail de raisons pour lesquelles celui-ci est «sous-évalué, sous-payé, non protégé et peu réglementé» (BIT, 2009). L'une de ces raisons est la similitude entre le travail domestique rémunéré et les soins de proximité non rémunérés donnés par les femmes dans leur propre foyer: travaux ménagers et soins aux autres membres du ménage. Les travailleurs domestiques ne sont habituellement pas des hommes agissant comme soutiens de famille, mais, dans leur très grande majorité, des femmes (qui peuvent très bien être

¹ L'expression «travailleur domestique» désigne toute personne de genre féminin ou masculin exécutant un travail domestique dans le cadre d'une relation de travail.

² Le document de travail à paraître de Budlender contient des renseignements sur le cadre conceptuel et les méthodes plus détaillés que ceux qui sont exposés dans la présente note.

³ L'article complet de l'auteur illustre les autres méthodes possibles à l'aide des sources de données de l'Afrique du Sud et de l'Uruguay.



la principale source de revenu pour leur famille ainsi que pour elles-mêmes) et, dans beaucoup de pays, des enfants qui travaillent. Par ailleurs, ces travailleurs sont souvent issus de communautés qui ont toujours été défavorisées et méprisées, comme les groupes ethniques minoritaires, les peuples indigènes, les individus appartenant à des castes inférieures ou à des groupes ruraux ou urbains à faible revenu, ou bien ce sont des migrants. Ils sont donc particulièrement vulnérables à la discrimination en ce qui concerne les conditions d'emploi et de travail. Tous ces facteurs contribuent à produire une situation dans laquelle le travail des travailleurs domestiques est sous-évalué au plan monétaire, comme le montrent les salaires généralement bas qu'ils perçoivent⁴. D'autre part, il est sous-évalué au plan sociétal dans la mesure où sa valeur économique et sociale n'est pas correctement reconnue par les pouvoirs publics, les citoyens et autres.

Signification de la valeur

Au plan économique, on peut établir une distinction entre la détermination d'une valeur fondée sur le coût des ressources mises en œuvre et la détermination d'une valeur fondée sur la valeur ou le prix des résultats produits.

S'agissant des ressources mises en œuvre, on pourrait supposer que la mesure la plus évidente de la valeur économique est la valeur que «le marché» semble leur attribuer, à savoir, le salaire. Toutefois, il est généralement reconnu qu'il existe beaucoup d'autres facteurs que le simple jeu de l'offre et de la demande qui affectent les salaires et qui pourraient faire que le salaire ne soit pas une mesure exacte de la valeur. Entre autres choses, les caractéristiques du travailleur typique (sexe, ethnicité, caste, âge et origine géographique), le lieu où le travail est accompli, le niveau de formalité ou d'informalité de l'emploi ainsi que la facilité de s'organiser et de présenter des revendications collectives ont une incidence sur les salaires.

Dans le cas de l'attribution d'une valeur fondée sur les résultats produits, on estime la valeur des biens et des services produits plutôt que du travail, du capital et des autres moyens mis en œuvre pour produire les biens et les services. Cependant, le travail domestique constitue un cas spécial dans la mesure où le Système international

de comptabilité nationale (SCN-1993) précise que, par définition, la production d'un travailleur domestique est équivalente à son salaire (y compris les paiements en nature), lequel est équivalent à sa productivité. Si l'on acceptait cette logique circulaire, cela signifierait que le travailleur domestique n'est jamais sous-évalué au regard de ce qui est produit. Cela signifierait aussi qu'on ne tiendrait pas compte des mises en garde au sujet de l'approche fondée sur les ressources mises en œuvre qu'on vient de formuler.

Dans le cas du travail domestique, il est aussi souvent difficile de trouver une mesure matérielle de la production à laquelle on puisse affecter un prix. Il y a d'autres difficultés pour déterminer ce que signifie la «productivité» dans le cas des services comme le travail domestique. Lorsqu'il s'agit de produire des «choses», la productivité augmente quand un plus grand nombre de choses sont produites avec la même quantité de ressources ou dans un laps de temps plus court. En revanche, dans le cas des services, le temps et les soins consacrés à chaque personne font partie du service. Pour ces services, augmenter la productivité dans le sens ordinaire du terme entraînerait une baisse de la qualité ou de la «quantité» de la production; par exemple, moins de minutes consacrées à baigner une personne malade ou à nourrir un enfant.

Les considérations qui précèdent portent sur la valeur économique. Qu'en est-il de la valeur sociale? On pourrait considérer que le travail domestique a une valeur sociale dans la mesure où il améliore la qualité de la vie pour le ménage, et où il donne du temps et allège les autres pressions subies par les femmes et les hommes qui embauchent des travailleurs domestiques et par les enfants à qui ils prodiguent des soins. Cette valeur est difficile à mesurer. Par ailleurs, ce que certains pourraient considérer comme une valeur sociale pourrait être jugé peu important par d'autres.

Certaines des mesures proposées dans la présente note donnent à penser qu'il y a d'autres modalités, comportant des aspects à la fois économiques et sociaux, par lesquelles le travail domestique rémunéré a de la valeur. Par exemple, les contributions qu'apporte le travail domestique rémunéré à l'abaissement des taux de pauvreté et de chômage dans un pays ont une valeur économique, qui est encore augmentée

⁴ Pour une analyse plus poussée des salaires dans le travail domestique, voir aussi BIT (2011) *Rémunération dans le travail domestique. Note d'information n°1 sur la politique relative au travail domestique* (Genève).

lorsque les salaires gagnés par le travail domestique et les conditions dans lesquelles celui-ci est exécuté sont décents. En outre, on pourrait considérer que ces contributions, parmi d'autres, favorisent le droit au travail et, plus généralement, garantissent les droits socio-économiques.

Détermination des salaires

Comme on l'a noté plus haut, il est possible de remettre en question l'hypothèse selon laquelle le salaire est une mesure exacte de la valeur. En principe, on voudra donc estimer ce que serait la valeur «réelle» du travail domestique rémunéré si les salaires n'étaient pas faussés par la discrimination et les valeurs sociales.

Avant d'examiner les manières de «corriger» la valeur des salaires, il faut comprendre les raisons pour lesquelles les valeurs sont «inexactes». Aux fins de cette discussion, la théorie et les concepts qui sous-tendent la valeur comparable (ou l'équité de rémunération), en vertu desquels les emplois d'égale valeur devraient être rémunérés à égalité, présentent une utilité certaine.

Anker (1998) a montré empiriquement à l'aide de données couvrant plusieurs pays que la ségrégation dans le cadre de la profession était probablement le déterminant le plus fort de la distorsion salariale fondée sur le sexe. Certains pourraient faire valoir que la rémunération relativement faible des femmes est due à ce positionnement et faire valoir par ailleurs que cela correspond au fait que les femmes occupent des emplois qui présentent ou produisent une valeur moindre pour la société. D'autres feront valoir que la faible rémunération dans ces secteurs de l'économie est au moins en partie due au fait que les femmes y sont majoritaires. Ces arguments sont pertinents étant donné que dans la plupart des pays, le travail domestique rémunéré est principalement accompli par les femmes.

Le rapport du BIT sur la législation et la pratique (2009, paragraphe 139) met en relief certains des facteurs qui tendent à abaisser les salaires des travailleurs domestiques encore plus que ceux des catégories de travailleurs normalement comparables. Il s'agit notamment de l'inégalité du pouvoir de négociation, de l'isolement et de «l'idée que l'aptitude au travail

domestique est innée». Certains font valoir que les écarts salariaux entre hommes et femmes correspondent à des différences de compétences. Cependant, la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations averti que l'on sous-évaluait le travail domestique en fixant le salaire minimum pour le travail domestique au niveau correspondant à celui des travailleurs non qualifiés (BIT, 2009, paragraphe 63). La Commission a mis en cause la classification du travail domestique dans l'«emploi non qualifié», en relevant la complexité des tâches et responsabilités assumées par beaucoup de travailleurs domestiques⁵.

Le travail domestique en tant que forme de soins de proximité

Razavi (2007) définit les «soins de proximité» comme des soins directement prodigués aux individus, rémunérés ou non. Les soins de proximité peuvent être exécutés chez les particuliers, et peuvent être alors prodigués sans rémunération par les membres de la famille ou par des personnes extérieures au foyer, ou bien contre rémunération par des personnes extérieures au foyer. Ces dernières pourront inclure les travailleurs domestiques. Les soins de proximité peuvent aussi être exécutés dans des établissements publics ou privés, comme les hôpitaux, les établissements de soins ou – si l'on prend une définition large des soins de proximité – les écoles.

Razavi souligne que les soins directs sont souvent perçus comme différents d'activités moins directes qui permettent de réunir les conditions nécessaires pour l'exécution de soins directs. Ces activités comprendront les travaux ménagers et la cuisine, des tâches qui font typiquement partie du travail accompli par les travailleurs domestiques. Elle suggère que la frontière entre les soins directs et les soins indirects est arbitraire. Les données empiriques indiquent que lorsqu'on prodigue des soins directs à une personne dépendante, par exemple un enfant, l'ampleur des soins indirects augmente.

Si l'on veut que les méthodes employées pour estimer la valeur du travail domestique s'inspirent de celles qui sont employées pour déterminer la valeur des autres types de soins, il faut examiner la question de savoir si le travail accompli par les travailleurs domestiques constitue des

⁵ Commission pour l'application des conventions et recommandations: Demande directe individuelle concernant la Convention (n°100) sur l'égalité de rémunération, 1951, Costa Rica (ratification: 1960), expédition: 2008.

soins de proximité. Cette question est aussi importante si nous faisons valoir que le travail domestique est actuellement «sous-évalué» parce qu'il comporte une forme de soins de proximité, et que ces soins dans l'ensemble sont généralement sous-évalués.

Les auteurs du rapport sur la législation et la pratique (BIT, 2009, paragr. 22) observent que les travailleurs domestiques peuvent faire la cuisine, s'occuper des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, et prendre soin des animaux domestiques dans les ménages privés. Ces travailleurs semblent correspondre tout à fait à la définition des prestataires de soins si l'on partage l'avis de Razavi selon lequel les travaux ménagers généraux devraient être inclus dans le champ des «soins de proximité». Souvent, les définitions des travailleurs domestiques incluent aussi les jardiniers, les gardiens et les chauffeurs privés. Il n'est pas évident que ces travailleurs fassent partie de la catégorie des prestataires de soins. Néanmoins, nous pouvons affirmer sans risque d'erreur que la majorité des travailleurs domestiques sont des prestataires de soins et/ou passent l'essentiel de leur temps à prodiguer des soins de proximité. Par ailleurs, cette situation objective a une incidence sur la manière dont sont perçus les travailleurs domestiques et sur la valeur attachée à leur travail.

Le losange des soins de proximité

Razavi (2007) introduit la notion de «losange des soins de proximité» comme façon de structurer la réflexion sur les institutions qui peuvent prodiguer des soins. Les quatre pointes du losange sont la famille ou le ménage, les marchés, le secteur public et le secteur des activités à but non lucratif.

La notion de losange des soins de proximité peut être utile pour mettre en évidence dans quelle mesure les pouvoirs publics considèrent que les soins de proximité semblables au travail domestique rémunéré sont suffisamment importants pour qu'ils aient à les fournir eux-mêmes, ou pour qu'ils subventionnent ou financent leur fourniture d'une autre manière quelconque. Lorsque les pouvoirs publics agissent ainsi, cela donne à penser qu'ils attachent une valeur importante à ce travail. La fourniture ou le financement de ces services par les pouvoirs publics devient donc un indicateur de la valeur.

Razavi fait observer que le losange des soins de proximité est particulièrement pertinent lorsqu'on considère les soins prodigués aux jeunes enfants, aux personnes âgées

fragiles, à ceux qui souffrent d'une maladie chronique et aux personnes handicapées. Cependant, il est difficile de se figurer un grand nombre de circonstances dans lesquelles l'État, ou le secteur des activités à but non lucratif, serait le prestataire de services de travaux ménagers ordinaires. Ce pourrait être le cas dans le cadre d'un ensemble de prestations fournies à certains groupes particuliers, comme les personnes âgées ou les malades, mais il serait très inhabituel qu'un État mette en place des politiques généralisées de fourniture de services ménagers par les pouvoirs publics.

Williams (2010) souligne le rôle que peuvent jouer la fourniture et le financement des soins aux enfants ou le soutien accordé à cet effet par les pouvoirs publics pour faciliter et promouvoir l'entrée des femmes sur le marché du travail rémunéré en les soulageant des tâches non rémunérées qu'elles doivent assumer. De même, les politiques qui atténuent la charge des travaux domestiques en prévoyant que les pouvoirs publics fournissent directement ces services ou soutiennent leur fourniture par des subventions pourraient trouver leur justification dans le fait qu'elles encouragent les femmes à pénétrer sur le marché du travail rémunéré – s'agissant aussi bien des femmes employeurs dont le temps est ainsi libéré que des travailleurs domestiques eux-mêmes.

Subventionnement par les pouvoirs publics

Les discussions sur les soins de proximité non rémunérés visent habituellement à déterminer dans quelle mesure ils allègent les pressions qui s'exercent sur les pouvoirs publics pour qu'ils fournissent ces services. Autrement dit, le débat examine dans quelle mesure les soins de proximité non rémunérés «subventionnent» les pouvoirs publics. Une question similaire peut se poser au sujet du travail domestique. La différence est que, dans le cas des soins de proximité non rémunérés, les individus paient la subvention par leur travail, mais que dans celui du travail domestique rémunéré, les employeurs la paient sous forme monétaire.

Malheureusement, il serait particulièrement difficile d'obtenir une estimation de cette subvention. Le point le plus important en la matière est peut-être de déterminer quels services publics pourraient être considérés comme substituables aux travaux ménagers ordinaires, y compris la cuisine. S'agissant des soins donnés aux enfants, les difficultés seraient moindres, mais il ne s'agit que d'une partie du travail accompli par (certains, mais pas tous) les travailleurs domestiques.

S'il était possible de vaincre ces difficultés et de calculer une estimation de la subvention, il faudrait examiner sa signification très attentivement. Pour simplifier, est-ce une «bonne chose» que certains ménages (pour l'essentiel, les ménages les plus riches) s'achètent des services que l'État devrait ou du moins pourrait fournir, y compris des services importants tels que l'organisation de la sécurité, la santé et les soins aux enfants? Qu'est-ce que cela signifie pour ce qui est de l'accès à ces services pour les ménages moins aisés? Cela signifie-t-il que l'argent «épargné» du fait qu'il n'est pas nécessaire de fournir ces services aux ménages aisés peut être dépensé pour les fournir aux pauvres? Ou bien est-ce que cela signifie qu'il y a moins de pressions exercées sur les pouvoirs publics pour les pousser à fournir ces services tout court?

Enseignements à tirer de la détermination de la valeur des soins de proximité non rémunérés

La documentation exposant les initiatives qui visent à déterminer la valeur des soins de proximité non rémunérés peut être utile lorsqu'on s'efforce de trouver des mesures de la valeur du travail domestique autres que le salaire. Mais ces déterminations de la valeur des soins de proximité non rémunérés sont différentes des initiatives actuelles car elles se proposent d'attribuer une valeur en l'absence totale de salaire.

La plupart des approches de la détermination de la valeur des soins de proximité non rémunérés reposent sur le raisonnement voulant que la valeur de ces soins soit équivalente au nombre d'heures travaillées multiplié par une mesure quelconque de la rémunération horaire. La plupart des approches peuvent être classées dans l'une des quatre catégories de base, à savoir a) l'approche fondée sur la rémunération moyenne, b) l'approche fondée sur le coût d'opportunité, c) l'approche du généraliste, et d) l'approche du spécialiste.

Derrière les deux premières approches figure la question de savoir combien aurait gagné une personne si elle avait effectué un travail rémunéré et non pas donné des soins de proximité non rémunérés. Dans la première approche, ce chiffre est calculé à l'aide de la rémunération moyenne de l'ensemble des individus dans l'économie, tandis que dans la deuxième approche, on utilise la rémunération réelle de la personne qui a dispensé les soins de proximité non rémunérés. Il est possible de recourir à la première de ces deux approches pour déterminer la valeur «exacte» du travail domestique rémunéré.

Derrière la troisième et la quatrième approche de la détermination de la valeur des soins de proximité non rémunérés figure la question de savoir combien un ménage devrait verser à une personne pour dispenser les soins non rémunérés – le coût de remplacement. Dans l'approche du généraliste, ce chiffre est calculé en utilisant le salaire moyen versé à un travailleur, par exemple un travailleur domestique ou une femme de ménage, qui accomplit la plupart des tâches liées aux soins de proximité non rémunérés. Dans l'approche du spécialiste, des calculs distincts sont effectués pour chaque tâche comme si le ménage avait employé un spécialiste pour l'exécuter. La troisième approche, comme la deuxième, serait circulaire en ce qui concerne le travail domestique rémunéré car on remplacerait le salaire du travailleur domestique par ce même salaire. En théorie, la quatrième approche semble plus adaptée. Cependant, son application présente des difficultés techniques et pratiques.

2. Mesures de la valeur proposées pour les travailleurs domestiques et leurs familles

Calcul de la valeur absolue

La façon la plus évidente de mesurer la valeur pour les travailleurs qui accomplissent le travail est d'utiliser leur salaire ou leur rémunération.

Si l'on emploie l'approche simple fondée sur le salaire, les mesures de la valeur du travail domestique pour les travailleurs domestiques pourront être les suivantes:

- nombre total de travailleurs domestiques employés (équivalent au nombre de «bénéficiaires directs»);
- nombre total d'individus vivant dans un ménage qui comprend un travailleur domestique (équivalent au nombre de «bénéficiaires indirects»);
- salaire moyen et salaire médian reçus; et
- salaire total reçu sur une période donnée.

Ces mesures pourraient être désagrégées par variables jugées pertinentes pour un pays donné, notamment le sexe, le groupe ethnique, le lieu et autres.

Calcul de la valeur relative

Avec cette approche, la valeur (mesurée par le salaire reçu) du travail accompli comme travailleur domestique

est comparée à la valeur (là encore mesurée par le salaire reçu) de l'accomplissement d'un autre travail rémunéré.

On peut considérer une série de comparateurs. Par exemple, on pourrait comparer la rémunération moyenne (ou médiane) des travailleurs domestiques à celle de tous les autres individus touchant une rémunération, y compris les employeurs, les travailleurs indépendants et les employés. Ou bien, on pourrait comparer la rémunération moyenne (ou médiane) des travailleurs domestiques à celle de tous les autres employés (Encadré 1).

Encadré 1: Comparaison de la rémunération moyenne et médiane des travailleurs domestiques avec celle des autres travailleurs: Cas de l'Afrique du Sud

La rémunération mensuelle moyenne des travailleurs domestiques est nettement inférieure – moins d'un quart si l'on prend la moyenne en considération – à celle des autres individus employés dans l'économie. Si l'analyse se limite aux employés, l'écart entre les travailleurs domestiques et les autres travailleurs se creuse.

Catégorie de travailleurs	Moyenne (Rand)	Médiane (Rand)
Travailleurs domestiques	1,000	867
Travailleurs autres que domestiques	2,400	4,604
Salariés autres que les travailleurs domestiques	2,600	4,652

Source des données: calculs de l'auteur sur la base de l'enquête sur la population active réalisée en Afrique du Sud, septembre 2007.

La comparaison de la rémunération des travailleurs domestiques avec celle des autres travailleurs pourrait aussi être désagrégée selon les caractéristiques jugées pertinentes, qui pourraient inclure le sexe, l'éducation, l'âge et les années d'expérience, entre autres. L'objectif visé serait d'examiner ce qu'un travailleur domestique pourrait gagner s'il accomplissait un autre travail, mais en tenant compte du fait que les caractéristiques personnelles du travailleur auraient une incidence sur ce qu'il gagnerait probablement. Cette analyse permettrait donc de saisir la sanction (ou l'avantage) imposée à un travailleur accomplissant un travail domestique au lieu d'occuper un autre emploi quelconque (Encadré 2).

Encadré 2: Le travail domestique souffre-t-il d'une "sanction salariale"?

Dans le tableau ci-après figurent les résultats d'une régression du logarithme de la rémunération horaire sur la base des données issues de l'enquête sur la population active réalisée en Afrique du Sud (septembre 2007), qui comprennent le sexe, la catégorie de population, le niveau d'éducation, le niveau de compétences, l'âge, l'âge élevé au carré et la situation dans l'emploi comme variables indépendantes. Le cas de figure de base est celui d'une femme africaine ayant suivi des études primaires, qui accomplit un travail élémentaire, qui est employée et qui exerce une profession autre que le travail domestique. Toutes les variables incluses, hormis l'absence d'éducation formelle, sont significatives à l'intervalle de confiance de 95 pour cent. Le R2 est 0.3960.

Variables indépendantes: Caractéristiques des travailleurs	Coefficient
Travailleur domestique	-0.15
Homme	0.19
Blanc	0.93
Indien	0.69
Métis	0.35
Absence d'éducation	-0.10
Scolarité secondaire	0.24
Scolarité supérieure	0.86
Non qualifié	-0.47
Âge	0.02
Âge élevé au carré	0.00
Employé	-0.39
_cons	2.65

Si l'on applique les coefficients pour une travailleuse de 40 ans n'ayant pas fait d'études, on obtient un salaire horaire prévu de R23.84 pour un travailleur domestique, contre R27.62 pour les autres employés dotés de ces caractéristiques. Les travailleurs domestiques gagnent donc 13.6 pour cent de moins que les autres employés dotés des mêmes caractéristiques.

Source des données: Calculs de l'auteur, sur la base de l'enquête sur la population active réalisée en Afrique du Sud, septembre 2007.

Calcul de la valeur «réelle» du travail domestique rémunéré

En théorie, on devrait pouvoir corriger certains des facteurs qui font baisser les salaires des travailleurs domestiques en prenant séparément en considération chacune des tâches exécutées par un travailleur domestique et en affectant le salaire correspondant d'un travailleur autre que domestique exécutant des tâches similaires au temps consacré à chacune de ces tâches.

Une étape nécessaire, dans le cadre de cette approche, serait d'identifier les professions dans lesquelles les travailleurs accomplissent un travail semblable à celui des travailleurs domestiques rémunérés et pour lesquelles il existe suffisamment d'observations dans l'ensemble de données pour produire des estimations salariales fiables.

Cette approche n'est pas recommandée pour deux raisons. Premièrement, il est probable que les données nécessaires indiquant le temps que les travailleurs domestiques consacrent aux différentes tâches dans leur journée de travail ne sont actuellement disponibles dans aucun pays. Deuxièmement, cette approche donnerait de toute façon une sous-estimation de la valeur «réelle» du travail domestique rémunéré car un grand nombre des emplois liés aux éléments qui composent le travail domestique rémunéré sont aussi sous-évalués du fait qu'ils sont majoritairement féminisés et qu'ils fournissent des services et non pas des produits, etc.

Estimation du degré de dépendance des ménages à l'égard du travail domestique

Les estimations qui précèdent sont axées sur l'avantage conféré au travailleur. Celles qui suivent englobent dans leur champ la famille du travailleur et les personnes à sa charge. Les mesures du degré de dépendance des ménages à l'égard de la rémunération des travailleurs domestiques sont notamment les suivantes:

- estimation du nombre de ménages dans lesquels la seule rémunération est celle provenant du travail domestique;
- estimation du nombre de ménages dans lesquels au moins un individu touchant une rémunération est un travailleur domestique; et
- estimation de la proportion du revenu du travail ou du revenu total du ménage provenant de la rémunération du travail domestique.

Contribution du travail domestique à la réduction de la pauvreté

Cette mesure vise à estimer le nombre de ménages «sortis» de la pauvreté par l'emploi d'un ou de plusieurs de leurs membres comme travailleurs domestiques. À la base, la méthode consiste à estimer le nombre total de ménages situés sous un seuil de pauvreté donné à un moment donné dans le temps, puis de refaire le calcul après avoir soustrait le revenu que les ménages obtiennent par le travail domestique rémunéré. Comme avec les autres mesures proposées, la nature des sources de données déterminera la précision avec laquelle cette mesure peut être calculée.

3. Mesures de la valeur proposées pour les ménages-employeurs

Nombre de ménages bénéficiant de l'emploi de travailleurs domestiques

La mesure la plus simple pour ce qui est des ménages qui bénéficient des services de travailleurs domestiques est le nombre de ménages qui emploient des travailleurs domestiques rémunérés. Lorsque des données sont disponibles, la mesure pourra être désagrégée par variables pertinentes, comme le lieu (rural/urbain, ou province) et le quintile de revenu/dépenses.

On pourrait penser qu'il s'agit d'une mesure simple, mais elle n'est pas toujours facile à établir. Il n'est pas possible d'obtenir le nombre de ménages à partir des enquêtes ordinaires sur la population active car il n'y a pas de relation individualisée entre les travailleurs et les ménages.

Les enquêtes sur les dépenses des ménages constituent une autre source d'information possible. Dans ce cas, on examinera les questions posées au sujet des dépenses consacrées aux services domestiques rémunérés. Par ailleurs, certaines enquêtes sur l'emploi du temps comportent des indicateurs indirects de l'emploi d'un travailleur domestique. Dans la République-Unie de Tanzanie, l'enquête sur la population active intégrée comporte parmi les codes relationnels pour classer les membres des ménages un code pour les travailleurs domestiques. Cela permet d'identifier les ménages qui

emploient un travailleur domestique à domicile. L'enquête sur l'emploi du temps réalisée en Afrique du Sud en 2000 comportait une question pour déterminer qui dans le ménage accomplissait le plus de travaux ménagers (Encadré 3). L'une des réponses codées proposées pour cette question indiquait que c'était une personne ne faisant pas partie du ménage qui assumait ce rôle. Dans la plupart des cas, cette personne était probablement un travailleur domestique. Cette question peut donc être utilisée pour générer un indicateur indirect du nombre de ménages où travaillent des travailleurs domestiques.

Valeur totale du temps libéré

L'avantage le plus fréquemment cité par les économistes pour un ménage qui emploie un travailleur domestique est que cela peut «libérer» les femmes de ce ménage pour leur permettre de prendre un travail rémunéré. L'approche suggérée dans ce cas consiste à estimer la rémunération perçue par une femme quand elle emploie un travailleur domestique pour faire les travaux ménagers de façon qu'elle puisse prendre un travail rémunéré ailleurs.

L'estimation obtenue pour cette mesure sera toujours plus élevée que le salaire du travailleur domestique. Comme le relève le rapport du BIT sur la législation et la pratique, «[l]es salaires des travailleurs domestiques, presque par définition, sont inférieurs à ce que gagnent leurs employeurs sur le marché du travail» (2009, paragr. 23). En effet, l'employeur doit habituellement rémunérer le travailleur domestique en puisant dans sa propre rémunération.

Selon la deuxième raison expliquant l'infériorité de la rémunération, le travail domestique exigerait peut-être moins de compétences et aurait une «valeur» inférieure à celle du travail accompli par l'employeur. Mais cette affirmation est contestable.

Si l'ensemble de données permet d'identifier les ménages qui emploient un travailleur domestique, alors le calcul pourra consister à additionner les rémunérations de toutes les femmes actives dans ce ménage ou, autre possibilité, à déterminer qu'une des femmes adultes actives est l'«employeur» et donc celle dont la rémunération devrait être prise en compte. L'une ou l'autre de ces approches produira probablement une estimation inférieure à celle qui serait obtenue si les hommes étaient aussi pris en

Encadré 3: Ménages employant des travailleurs domestiques: le cas de l'Afrique du Sud

Dans l'enquête sur l'emploi du temps réalisée en 2000 en Afrique du Sud, 7 pour cent des ménages ont indiqué qu'une personne non membre du foyer accomplissait la plupart des travaux ménagers. C'est dans les zones formelles urbaines que le pourcentage était le plus élevé (11 pour cent), puis dans les zones commerciales rurales (6 pour cent), et il était de 2 pour cent ou moins dans les zones informelles urbaines ou dans les zones rurales profondes (ex-homelands). Du point de vue des catégories de population, le pourcentage des ménages employant des travailleurs domestiques est de 29 pour cent dans les ménages pour lesquels le répondant principal était classé comme blanc, de 19 pour cent dans les ménages indiens, et de 2 pour cent seulement dans les ménages métis ou africains.

Source des données: Calculs de l'auteur, sur la base de l'enquête sur l'emploi du temps réalisée en Afrique du Sud, 2000.

compte comme employeurs potentiels, étant donné que les rémunérations des femmes sont généralement inférieures à celles des hommes. Par ailleurs, il sera nécessaire d'établir une règle de décision pour les ménages dans lesquels il n'y a pas de femme adulte active.

Si l'ensemble de données ne permet pas d'identifier les ménages qui emploient un travailleur domestique, une autre approche approximative possible consistera à attribuer à tous les travailleurs domestiques la rémunération moyenne calculée pour toutes les femmes actives autres que les travailleurs domestiques puis de les additionner.

4. Mesures de la valeur proposées pour le pays

Contribution à l'emploi

Une façon simple d'estimer l'avantage que retire le pays est de calculer la contribution du travail domestique rémunéré en faveur de l'emploi, mesurée par des

indicateurs normalisés, comme le taux d'emploi et le taux de chômage. La mesure d'un certain nombre de «bénéficiaires directs» précédemment suggérée (voir la section 2) en donne déjà une indication. Cette fois, la contribution nationale est mesurée par l'incidence sur un taux et non pas par le nombre absolu de personnes employées.

On souhaitera probablement calculer cette mesure tant au niveau national global qu'au niveau désagrégé. À l'évidence, cette désagrégation pourra se faire en fonction du sexe. Il pourrait être aussi significatif de la faire en fonction du lieu, rural ou urbain.

Contribution au revenu des individus

Cette mesure vise à estimer la contribution du travail domestique en faveur du pouvoir d'achat global, étant entendu (selon le principe keynésien) qu'une augmentation du pouvoir d'achat stimulera probablement la demande, et donc la croissance. Une forme simple de cette mesure consistera à additionner les rémunérations de tous les travailleurs domestiques, chiffre qui pourra ensuite être considéré comme une proportion du revenu du travail total.

Dans l'idéal, on souhaitera aussi que le revenu des travailleurs domestiques soit exprimé en tant que proportion du revenu total, qu'il provienne du travail ou non. La question de savoir si ce calcul est possible dépend des sources de données disponibles dans le pays considéré.

Comparaison du temps consacré au travail domestique rémunéré et non rémunéré

Une autre mesure possible serait de comparer le temps de travail total des travailleurs domestiques, additionné sur l'ensemble de l'économie, au temps total consacré par les travailleurs autres que domestiques qui accomplissent un travail similaire. On peut considérer que cette approche, au lieu de mesurer la valeur monétaire, mesure le «volume» de travail.

Le comparateur – le temps passé par les travailleurs autres que domestiques qui accomplissent un travail similaire – pourrait être estimé à partir des données

relatives à l'emploi du temps s'il y en a de disponibles pour le pays considéré. Il ne devrait pas être difficile de décider quelles activités il conviendra de prendre en compte car la plupart des systèmes de classification de l'emploi du temps comportent des catégories qui couvrent les différentes formes de soins de proximité non rémunérés qui sont semblables au travail domestique rémunéré.

Heureusement, beaucoup d'enquêtes comportant des questions relatives à l'emploi demandent notamment combien de temps les travailleurs consacrent à ce travail par jour ou par semaine. Les réponses à ces questions peuvent être utilisées pour obtenir des estimations du temps passé par les travailleurs domestiques et celles-ci peuvent être comparées au temps consacré aux activités semblables au travail domestique par la population dans son ensemble.

Proportion des ménages qui bénéficient du travail domestique rémunéré

Une autre mesure simple pourrait être le nombre de ménages qui utilisent les services d'un travailleur domestique. Cette mesure suppose de convertir la mesure précédente «Nombre de ménages bénéficiant de l'emploi de travailleurs domestiques» pour l'exprimer sous forme de taux en divisant ladite mesure par le nombre total de ménages du pays.

Valeur produite par le travail domestique: approche fondée sur la production

Compte tenu des difficultés conceptuelles et pratiques et de la rareté des données nécessaires, il ne vaut probablement pas la peine de suivre l'approche fondée sur la production.

Substitution aux dépenses publiques

Compte tenu des difficultés et des questions exposées ci-dessus au sujet de la signification d'une mesure liée aux dépenses publiques, cette mesure n'est probablement pas une priorité.

Valeur des fonds envoyés

Lorsque les travailleurs domestiques représentent une proportion importante des travailleurs migrants, on pourra étudier les possibilités d'estimer les sommes envoyées spécifiquement par les travailleurs domestiques. Dans certains cas, il devrait être possible de faire cette estimation en utilisant les données issues de sources officielles. Dans d'autres cas, des enquêtes réalisées à partir d'échantillons, dans des pays de destination où les travailleurs domestiques employés ou encore les migrants ou ménages de migrants qui rentrent chez eux sont de nationalités particulières, pourraient fournir des données révélatrices.

Examen de l'interaction du travail domestique rémunéré et des autres secteurs

Les mesures proposées ci-dessus reflètent toute la situation à un moment donné dans le temps. Elles ne permettent pas d'étudier comment le travail domestique rémunéré influe sur les autres parties de l'économie, et vice-versa. On pourrait suggérer à cet égard de réaliser une matrice des comptes publics incluant le travail domestique rémunéré comme secteur distinct de l'économie. Cette suggestion rappelle une recommandation plus ambitieuse préconisant que des matrices de ce type soient élaborées pour inclure le secteur des soins de proximité non rémunérés.

5. Mesures de la valeur proposées pour le niveau mondial

Lorsqu'on examine la valeur du travail domestique, il est nécessaire d'adopter une perspective qui dépasse le cadre du simple pays en raison du grand nombre de travailleurs domestiques qui accomplissent ce service dans un pays qui n'est pas le leur.

Il est compliqué de calculer la valeur au niveau mondial du fait que les taux salariaux des travailleurs domestiques varient énormément d'un pays à l'autre. Dans une certaine mesure, ces variations peuvent correspondre aux écarts entre les taux salariaux généraux des

divers pays, mais cette variation va plus loin que cela. Premièrement, les pays ont des taux de dispersion des salaires ou d'inégalité salariale différents. C'est pourquoi, par exemple, le salaire des travailleurs domestiques dans un pays donné représentera un pourcentage très différent du salaire moyen calculé pour l'ensemble de l'économie. Deuxièmement, la sanction salariale liée au travail domestique diffère d'un pays à l'autre.

Il convient aussi de noter que, même si cela n'a pas été évoqué à propos des autres mesures, le phénomène de la migration complique encore certaines mesures. Par exemple, lorsqu'on calcule la valeur du travail domestique pour les travailleurs eux-mêmes, cette valeur devrait-elle être attribuée au pays dans lequel ils travaillent ou bien à leur pays d'origine ?

Une mesure à l'aune du «Big Mac®»

La valeur réelle des salaires du point de vue de ce qu'ils permettent d'acheter peut différer d'un pays à l'autre. On pourrait donc examiner les manières de mesurer la valeur «réelle» (en termes de consommation) d'une heure ou d'une journée passée à exécuter un travail domestique rémunéré dans les différents pays. Il serait possible, par exemple, d'estimer combien d'heures ou de jours il faudrait à un travailleur domestique pour gagner de quoi acheter un «Big Mac®» (ou bien un autre produit offert à la vente dans le monde entier), à l'instar de l'exercice qui consiste à mesurer la valeur réelle des diverses monnaies selon une méthode similaire. Ou encore, on pourrait ajuster les rémunérations des travailleurs domestiques dans différents pays à l'aide d'une autre mesure quelconque du pouvoir d'achat relatif.

6. Conclusion

Dans la présente note, nous avons exposé divers moyens possibles de mesurer la valeur sociale et/ou économique du travail domestique rémunéré. La question de savoir lequel de ces moyens est utile dans une situation donnée dépendra d'un certain nombre de facteurs, et notamment du but dans lequel la mesure est utilisée, ainsi que des sources de données disponibles.

Parmi les approches proposées, nombreuses sont celles qui débouchent sur des mesures monétaires. En ce sens, on peut considérer qu'elles mesurent la valeur «économique». Cependant, dans au moins certains de ces cas, la mesure monétaire peut être un indicateur indirect de la valeur sociale. Par exemple, le nombre de ménages qui échappent à la misère parce qu'ils bénéficient du salaire d'un travailleur domestique porte en soi une valeur à la fois économique et sociale dans la mesure où la pauvreté est un grave problème social. De même, la valeur de la rémunération des femmes qui sont «libérées» par l'emploi d'un travailleur domestique chez elles, ce qui leur permet de prendre un autre emploi, peut être considérée comme contribuant à l'objectif social qu'est l'égalité hommes-femmes.

De même, le travail domestique rémunéré contribue puissamment à l'abaissement du taux de chômage. Mais cette contribution serait encore plus importante si l'emploi créé prenait la forme d'un travail décent rémunéré par un salaire qui reconnaîtrait la valeur de l'apport du travailleur lui-même à l'économie et à la société.

Aux fins de la réflexion sur les salaires minima, les estimations du salaire actuel et de la sanction salariale (et donc du salaire qu'on pourrait escompter s'il n'y avait pas de discrimination) sont probablement les plus utiles, et seront aussi plus faciles à obtenir dans beaucoup de pays. La mesure du coût d'opportunité, qui estime (ou peut-être surestime) la valeur du revenu du travail des femmes employeurs «libérées» par l'emploi de travailleurs domestiques est aussi probablement attrayante pour ceux qui y voient une importante contribution du travail domestique rémunéré. En revanche, la présente note aura manqué son objectif global si ce sont les seules mesures mises en œuvre pour aller de l'avant.

Références

- Anker, R. (1998): *Gender and jobs: Sex segregation of occupations in the world*. (Genève, BIT).
- Budlender, D. (à paraître): *Measuring the economic and social value of domestic work: Conceptual and methodological framework*, Conditions of Work and Employment Series No. 30 (Genève, BIT).
- BIT (2011): *La rémunération dans le travail domestique*. Note d'information n°1 sur la politique relative au travail domestique (Genève).
- BIT (2009): *Travail décent pour les travailleurs domestiques, rapport IV(1)*, Conférence internationale du Travail, 99e session.
- Razavi, S. (2007): *The political and social economy of care in a development context: Conceptual issues, research questions and policy options*, Gender and Development Programme Paper No. 3 (Genève, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social).
- Williams, F. (2010): *Claiming and framing in the making of care policies: The recognition and redistribution of care*. Gender and Development Programme Paper No. 13 (Genève, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social).

La série des «notes d'information sur le travail domestique» a pour objectif de stimuler et d'informer les débats sur les progrès en matière de travail décent pour les travailleurs domestiques. Elle met à disposition des informations sur les termes et conditions d'emploi des travailleurs domestiques, sur les questions essentielles et les différents points de vue sur ces questions, ainsi que sur les mesures concrètes et variées qui ont été utilisées à travers le monde.

Cette troisième note d'information a été rédigée par Debbie Budlender, Spécialiste-Chercheur, Community Agency for Social Enquiry, Afrique du Sud.

*Programme des Conditions
de Travail et d'Emploi
(TRAVAIL)
Secteur de la Protection
Sociale*

*Bureau International
du travail
Route des Morillons 4
1211 Genève 22
Suisse*

*Tel. +41 22 799 67 54
Fax. +41 22 799 84 51
travail@ilo.org
www.ilo.org/travail*



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères

Direction de la coopération
au développement